

DELIBERATION N° 2004/09-05 - AMENAGEMENT DU PARC PUBLIC SAINTE-THERESE **- AVENANT N° 1**

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 15 septembre 2003, n° 2003/09-03, par laquelle a été approuvée l'attribution du marché à la Société EUROVIA, en groupement avec les Sociétés HURSTEL et CITEOS, pour l'aménagement du parc public Sainte-Thérèse.

Le montant des travaux s'élevait alors à 389 177,78 € H.T.

La mise en place d'un giratoire à l'intersection des rues de la Gare et du Bon Curé, a entraîné plusieurs modifications dans les tracés internes des cheminements et des réseaux enterrés.

Ces modifications se traduisent par une plus value de 18 616,80 € H.T., soit 4,78 % du montant initial.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide par 24 voix pour et 3 abstentions (Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL)

- d'accepter l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant l'aménagement du parc public Sainte-Thérèse, pour un montant de 18 616,80 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.